



Ville de Fronton

## CORONAVIRUS

### MESURES PRISES LE 13 MARS 2020 à 9 H par le Maire de Fronton

Madame, Monsieur,

Face à la « plus grave crise sanitaire qu'ait connue la France depuis un siècle », l'urgence est de protéger nos compatriotes les plus vulnérables, a déclaré le chef de l'Etat.

La commune de Fronton met en œuvre, dès aujourd'hui, diverses mesures visant à protéger la population suivant les consignes qui sont susceptibles d'évoluer.

#### ECOLES

Fermeture des établissements scolaires et fermeture des services d'accueil de loisirs (ALAE et ALSH). Aucun service minimum comme en période de grève car ce sont les regroupements importants d'enfants qui sont interdits.

Les repas, réservés par les familles, sont annulés et ne seront bien évidemment pas facturés.

Le personnel d'entretien intervenant dans les écoles de notre compétence (maternelles et élémentaires) assurera un nettoyage des locaux en profondeur selon les protocoles et plans adaptés en prévision de la réouverture.

#### REGROUPEMENTS ASSOCIATIFS – PUBLICS - PRIVÉS

Les manifestations publiques sont annulées. Le festival littérature n'aura donc pas lieu.

La médiathèque restera ouverte pour les emprunts ou les retours mais n'accueillera aucun groupe.

La ludothèque restera ouverte pour les emprunts ou les retours mais n'accueillera aucun groupe, les soirées jeux sont annulées.

Cinéma : des mesures seront prises par l'exploitant dans le respect des consignes.

Associations : seules les activités de plein air sont possibles à la discrétion des organisateurs et dès lors qu'elles respectent les mesures édictées par l'Etat sur les autorisations de regroupements. Les activités dans des lieux clos communaux sont à proscrire. La commune est à l'écoute des représentants associatifs pour examiner les différents cas possibles et trouver la meilleure réponse à apporter.

Manifestations privées dans des lieux publics (espaces Gérard Philippe – maison des Vins) : les réservations privées validées ou à venir sont placées sous la responsabilité des organisateurs et restent à l'appréciation des personnes qui en sont à l'initiative sous réserve d'autres mesures de précaution qui seraient imposées par l'Etat les jours à venir.

Ateliers Seniors : en raison de la vulnérabilité des seniors, les ateliers sont annulés.

## ELECTIONS

Les élections sont maintenues avec un protocole d'accès aux bureaux de vote précis et sécurisants :

- Limitation de l'accès aux bureaux à 4 personnes en simultané, attente en extérieur sur les chaises et priorité aux seniors
- Circulation modifiée à l'intérieur du bureau de vote
- Nettoyage des surfaces de contact régulièrement
- du gel hydroalcoolique sera à disposition sur les tables de décharge
- Privilégier un stylo personnel (encre bleue ou noire indélébile) pour l'émargement même si un dispositif de nettoyage après chaque usage est prévu dans le bureau de vote
- Présentation de la carte d'électeur et/ou d'une pièce d'identité avec photo sans contact avec l'assesseur
- Gants à disposition pour les opérations de dépouillement

## MARCHES DE PLEIN VENT

A ce jour, 13 mars 2020, les marchés sont maintenus.

## FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Le Plan de Continuité d'Activités se met en place et le fonctionnement des services devra s'articuler dans le respect des mesures prises au jour le jour.

Ainsi, les personnels municipaux qui n'ont pas de solution de garde de leurs enfants sécurisantes sont autorisés, dans la mesure du possible à effectuer du télétravail.

Les personnels sont tous tenus de signaler leur absence au service du personnel, chaque jour avant 9 h, par mail ou par téléphone : [ressources.humaines@mairie-fronton.fr](mailto:ressources.humaines@mairie-fronton.fr) - 05 62 79 92 91

Les personnels municipaux, quel que soit leur poste ou leur mission, dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité pourront être amenés à intervenir sur d'autres sites.

Les personnels municipaux en situation de handicap doivent faire l'objet de mesures de protection complémentaires adaptées à leur situation.

Vous pouvez compter sur le soutien de la commune pour étudier avec vous et dans vos contraintes l'ensemble des situations qui se présentent de façon à apporter une réponse sécurisante pour tous.

Contacts : 05 62 79 92 10 – CCAS : 05 62 79 92 14

A Fronton, le 13 mars 2020

Le Maire,



Hugo Cayagnac